



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 06 MARS 2012

Tenu sous la présidence de M. Jean-Paul MONIN, Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	08
- Nombre de votants :	11
- Convocation du Comité de Gestion le :	28 février 2012
- Convocation distribuée le :	28 février 2012
- Affichage du compte-rendu le :	12 mars 2012

PRESENTS

- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME SIMONNET, M. SAPIRSTEIN, MME MERCIER, MME POYDENOT Membres du Conseil Municipal,
- MME DOLATA, MME VAXELAIRE, Représentantes des sociétaires,
- avec voix consultatives : MME PICARD MORLOT, MME LAURENT, MME KOEHLER, M. JOANNES et M. MASSON

POUVOIRS

- MME LEROY à M. MONIN
- MME BERTHELOT à MME SIMONNET
- MME FRANCK à MME DOLATA

EXCUSEE

- MME DARTOIS

&

M. MONIN ouvre la séance.

1. Subvention à l'Ecole d'Application du Centre

EXPOSE DES MOTIFS

M. Philippe MASSON, Directeur de l'Ecole d'Application du Centre, sollicite une subvention auprès de la Caisse des Ecoles pour la participation aux frais de transport d'une sortie pédagogique au Château de JAULNY, le jeudi 07 juin 2012, pour deux classes de CM1.

Le coût total du transport est estimé à 258,42 €.

Les entrées au Château et les animations seront financées d'une part, par la coopérative scolaire de l'école et d'autre part par un appel à contribution des parents d'élèves concernés.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention de 258,42 € à l'Ecole d'Application du Centre, à titre de participation aux frais de transport pour la sortie pédagogique au Château de JAULNY.

Mme KOEHLER demande si on a droit à cette subvention tous les ans.

Mme MERCIER répond que la subvention est accordée pour un ou plusieurs projets pédagogiques utilisant les transports Kéolis à la hauteur de 200,00€ pour les maternelles et de 400,00€ pour les élémentaires.

DELIBERATION

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2012

INTRODUCTION

Les dispositions relatives aux budgets des Caisses des Ecoles, rendent obligatoires, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires au sein du Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ou établissement ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ou établissement.

Le débat d'orientation budgétaire ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II) ;

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

En volume, le budget de la Caisse des Ecoles a progressé de 9,8 % en 2011.

L'étude de la situation financière de l'établissement, à la fin de ce deuxième exercice budgétaire, laisse apparaître un solde positif de 3.093 €, en progression de plus de 80 % par rapport à 2011.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 115.505 € en 2011 (contre 105.221 € en 2010), pour 117.336 € de recettes dans la même section (contre 107.295 € en 2010).

Cette progression générale du budget s'explique par :

- l'attribution du marché relatif à l'organisation de séjours en classes de neige, qui a conduit les élèves au Collet d'Allevard dans les Alpes du Nord et généré un surcoût de plus de 2.000 € pour l'établissement ;
- la prise en charge sur le budget de l'établissement de certaines prestations de transport relevant des coopératives scolaires ; ces prestations font toutefois l'objet d'une refacturation aux coopératives ;
- une subvention plus importante de la ville de Dommartemont (8.575 € en 2011 contre 7.350 € en 2010), avec la progression de la prise en charge des élèves de cette commune dans les écoles de la ville ;
- une participation plus importante de la ville d'Essey-lès-Nancy (+ 4.200 €) pour garantir l'équilibre financier de l'établissement, qui, compte tenu du manque de diversité des recettes, reste toujours précaire et dépendant du respect des échéances de paiement par les différents débiteurs.

L'excédent de clôture de plus de 3.000 € constituera un fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de l'établissement sur les premières semaines de l'exercice 2012, en complément de l'acompte versé par la commune d'Essey-lès-Nancy.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'année 2012 pourrait être en recul de 4 % par rapport à celui de l'exercice 2011, au regard des premières prévisions budgétaires.

Cette diminution devrait être la conséquence de la refonte du périmètre des séjours en classes de neige, dont la durée sur les exercices précédents apparaît trop importante au regard des impératifs scolaires et familiaux et du budget de l'établissement. Ce dernier doit, en effet, comme les autres collectivités, faire face aux restrictions budgétaires imposées par

les plans de rigueur du Gouvernement, associant l'ensemble des administrations à l'effort d'économie réalisé sur le budget de l'Etat.

Pour autant, la Caisse des Ecoles doit également s'attendre à devoir prendre en charge une évolution de plus de 2,3 % du coût de ses principaux postes de dépenses, avec l'augmentation de l'indice des dépenses communales (contre + 1,5 % d'inflation prévisionnelle pour les ménages), et une progression du taux réduit de TVA (de 5,5 % à 7 %), qui devrait concerner essentiellement les prestations de transport.

M. CLEMENT rappelle que c'est un débat et qu'il n'est pas formalisé par un vote.

La situation financière de 2011 est en augmentation de 9,8%. Cela se caractérise par l'augmentation du coût de la classe de neige de 2011 au Collet d'Alleverd.

Les recettes de la Caisse des Ecoles viennent principalement de la subvention de la commune, de la ville de Dommartemont pour la scolarisation des enfants de 3 à 11 ans, de la refacturation des transports Kéolis aux écoles et du paiement du séjour en classe de neige par les familles.

Pour le budget 2012, un recul de 4% devrait être significatif en conséquence de la durée du séjour de la classe de neige. Cependant, il faut s'attendre à l'évolution de certains postes de dépenses comme celui du transport (TVA qui passe de 5,5% à 7%) avec une actualisation du marché (0,3%) et au "Panier du Maire" de 2,3%.

Informations diverses

M. THOUVENOT présente l'évolution de la fréquentation des écoles. La commune a connu une diminution d'effectif de 65 enfants sur ces 18 dernières années scolaires.

Par ailleurs, on remarque que les enfants scolarisables résidants à Essey sur l'année 2011/2012 sont de 737 enfants, avec seulement 600 enfants inscrits dans les écoles donc 137 enfants sont scolarisés dans d'autres communes. En revanche, nous accueillons 114 enfants de communes extérieures dans nos écoles.

Exclusion d'un enfant du service restauration

M. MASSON évoque l'exclusion d'un enfant de la restauration scolaire mais aussi pour le séjour en classe de neige. S'il reconnaît qu'il s'agit d'une décision difficile, il considère que cette exclusion aurait du intervenir plus tôt. En effet, trop différer ce type de décision porte préjudice à l'autorité des équipes pédagogiques.

M. MONIN répond que la famille n'habite pas sur la commune et que par conséquent, l'autorité du Maire ne s'applique pas de la même manière.

Mme SIMONNET rappelle que plusieurs courriers ont été adressés aux parents avant d'arriver à une exclusion définitive.

M. MONIN ajoute que lorsqu'une dérogation est accordée elle l'est pour toute la durée de la scolarité de l'enfant dans la même école.

Réajustement du budget pour élèves supplémentaires

Mme PICARD-MORLOT demande si la Caisse des Ecoles ne peut lui accorder un réajustement budgétaire pour les élèves supplémentaires de la rentrée 2011-2012.

M. CLEMENT rappelle que le budget est voté en mars pour l'année civile et non pour une année scolaire.

Mme MERCIER précise que les 12 élèves supplémentaires seront pris en compte sur le budget 2012. Le budget 2011 est bouclé et il va être voté à la fin du mois.

Mme PICARD-MORLOT insiste pour un réajustement rétroactif car elle a dépensé plus que prévu pour les fournitures.

M. CLEMENT note que si le budget est réajusté au cours de l'année, voire en septembre, il le sera dans les deux sens c'est-à-dire en positif mais également en négatif en cas de baisse des effectifs.

M. MONIN propose que si le besoin était vraiment indispensable, d'adresser un courrier pour une subvention exceptionnelle en fonction de l'effectif réel.

M. MASSON ajoute qu'il faut accepter de fonctionner en année civile et non en année scolaire.

Mme SIMONNET informe que cette année, l'inspection académique n'a pas indiqué par courrier les effectifs supposés pour la prochaine rentrée.

Divers

M. MASSON souhaite qu'il soit répondu par courrier aux suggestions des présentations de demandes de l'école afin de connaître les perspectives que la commune peut accorder.

Mme MERCIER précise que ces réponses sont conditionnées aux inscriptions budgétaires, or qu'à l'heure actuelle les banques ne prêtent plus aux collectivités et c'est la première fois que cela arrive depuis qu'elle est élue.

Mme PICARD-MORLOT demande si la commune peut installer des arceaux pour les vélos et refaire le marquage des marelles au sol qui ont été effacées suite aux travaux.

M. MONIN suggère de fournir la peinture et que les parents d'élèves fassent le marquage.

M. MASSON souligne que la salle informatique de Mme BRUNCHER n'est toujours pas connectée et rappelle que la connexion internet est ultra lente. Peut-on faire quelque chose?

M. CLEMENT précise que c'est une compétence communautaire. Pour le wifi, les zones blanches sont couvertes en derniers et ce sont les plus performantes.

M. MONIN propose une réunion anticipée avant fin juin en collaboration avec la CUGN et les fonctionnaires responsables de l'informatique.

ATSEM

Mme LAURENT annonce qu'une ATSEM est absente jusqu'au 18 mars pour cause de maladie. Son remplacement n'est assuré que le matin. Cette situation devient difficile sur plusieurs jours et souhaite un remplacement à la journée.

M. CLEMENT répond que l'administration est son propre assureur. L'employeur paye l'agent qui est en maladie (1 jour de carence pour les fonctionnaires) et si un remplacement est opéré il y a versement d'un second salaire. Pour un remplacement à court terme, un agent de la collectivité peut faire quelques heures mais pour un long terme ce n'est pas possible car un agent ne peut légalement travailler 50 heures par semaine. Dans ce cas, la

seule solution est donc de recruter une personne extérieure.

Dans le cas évoqué, l'arrêt maladie est prolongé de semaines en semaines et il est par conséquent difficile de trouver quelqu'un. Si la municipalité fait appel au Centre de Gestion pour un remplacement, le coût est extrêmement onéreux.

Mme SIMONNET propose d'affecter une personne le matin et parfois l'après-midi.

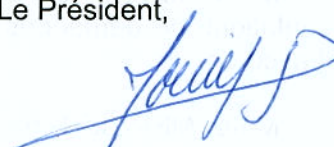
M. CLEMENT revient sur la réorganisation du temps de travail des ATSEM, indiquant que le ménage des classes sera assuré par les ATSEM et les agents d'entretiens feront les parties communes.

Mme SIMONNET proposera une date fin avril ou 1^{ère} semaine de Mai pour la concertation d'affectation des préinscriptions scolaires dans les écoles maternelles.

Fin de la séance à 19h50.

Pour extrait,

Le Président,



Jean-Paul MONIN,